

Association Consommer Autrement En Maurienne

Commission Fonctionnement du 22/05/2018

COMPTE RENDU

Date : 22/05/2018

Lieu : Saint-Julien-Montdenis, Serpolière

Secrétaire du jour : Noélie

Animateur du jour : Cécile

Heure de début : 19 h 00

Heure de fin prévue : 21 h30

Présents :

- Magali
- Pierre
- Noélie
- Géraldine
- Cécile
- Nicolas

COMPTE RENDU

A l'ordre du jour : poursuite du travail sur la rédaction du règlement intérieur (partie III.2 les Organes)

A - Retour sur le III.2.1

Précisions ajoutée sur la préparation de l'AG : deux mandatés de chaque commission et le comité d'animation sont requis pour préparer une AG et son ordre du jour.

B - Actes et acteurs

En document support de rédaction, le fichier excel proposé par Nicolas et Mélina est utilisé : il résume les grandes catégories d'actes que l'association peut être amenée à faire, les commissions chargées de leur réalisation et les besoins de précision des modalités de réalisation de ces actes ou non. (tableau mis à jour joint avec l'envoi de ce compte rendu).

Il est discuté :

- **de l'acte de « mandater »** préféré au terme de « désigné » = le mandat est une mission confiée à des volontaire.
- **Question des données personnelles des adhérents :**

Les données pour le moment collectées par l'association sont gérées par un groupe de travail composé de :

- Magali, dépositaire pour le moment des adhésions avant l'ouverture du compte bancaire et créatrice du fichier des adhérents. Référente adhésion sur Modane.
- Christel, référente adhésion sur Saint-Jean-de-Maurienne, a accès au fichiers des adhérents
- Cécile, référente adhésion sur Aiguebelle, a accès au fichiers des adhérents

Elles sont les suivantes : nom, prénom, commune, téléphone, mail, inscription ou non à des commissions de travail.

La récente loi sur la protection des données personnelle indique qu'il faut explicitement indiquer quelles données on collecte et à quelles fins. Il doit être également précisé les modalités de suppression de ces données sous demande de leur propriétaire. Notre association est concernée également.

Pour la réalisation des différents projets de l'association et pour mobiliser les adhérents, des appels à compétences pourront avoir lieu, la question se pose de l'intérêt ou non de conserver le résultat de ces appels à compétences.

La question fait débat : le problème de ne pas perdre d'informations utiles pour l'association d'un côté au risque de passer beaucoup de temps à consigner des données ou de compter sur la mémoire humaine de l'association, au risque de perdre des informations.

Il serait possible de proposer aux adhérents d'indiquer sur leur futur profil du site internet de l'association s'ils ont en tête des compétences qu'ils pourraient apporter à l'association.

Un adhérent pourrait également choisir de consigner ces informations à titre individuel s'il a envie d'y passer du temps ?

=>La question est en suspend car des oppositions sont toujours apportées.

- **Comment permettre aux membres d'apporter des idées et de mobiliser autour de leur idée ?**

Quelqu'un a une idée => il est libre de la tester => s'il a besoin d'aide pour cela, il peut mobiliser un groupe de travail autour de lui

La règle générale est rappelée dans le règlement intérieur dans les bonnes pratiques : les membres assurent le flux d'informations avec les autres membres. Dans cette mesure, et tant qu'il est dans le respect de la charte et du règlement intérieur, chaque adhérent-e est libre et invité à prendre des initiatives.

Questions à travailler :

⇒ rédaction d'un cahier des charges pour l'équipe trésorerie ?

Sujets à inscrire à l'ordre du jour de prochaines réunions

- Participation des adhérents à la vie de l'association (droits et devoirs) : demander que chaque adhérent participe à au moins une réunion (par exemple, par an) ?
- Créer des moments de rencontres et d'échanges conviviaux pour que les adhérents se rencontrent et échangent ?

Sujets à communiquer aux autres instances de l'association

Commission Communication

Informations à donner :

- Peut-on envisager un profil adhérent sur le site où on puisse être libre d'indiquer d'éventuelles compétences ?
- Fixer quel type de données l'association collecte et l'usage qui en est fait.

Tâches à effectuer :

- Définir les modes de communication à utiliser et les destinataires pour :
 - l'invitation aux réunions ;
 - l'envoi des comptes rendus de réunions.
- Création d'une plateforme de centralisation et partage des fichiers de l'association.
- Définir les moyens de communication et de partage d'informations qui permettront la participation de tous, quels que soient leurs moyens et compétences. Attention à varier les moyens de communication et de coordination, pour ne pas décourager ou perdre contact, par exemple utiliser un outil en ligne, les emails et le téléphone.
- Créer une adresse mail par commission ?

Idées en vrac

- Formation à l'animation de réunions pour ceux qui le souhaitent ?

Ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission Fonctionnement

- Point d'avancement des groupes de travail.
- Détermination des groupes de travail pour la rédaction du Règlement et de la Charte.
- Détermination du rôle et du mode de fonctionnement des instances.
Détermination du rôle des mandatés.

Date, heure et lieu de la prochaine réunion de la Commission Fonctionnement

- Lundi 12 mars
- à 19 h 30
- à priori 64 avenue du Mont Cenis à St Jean de Mne (local appartenant à Sonia)

Qui se charge de communiquer la date, l'heure et le lieu de la prochaine réunion ?

- > Géraldine valide cela avec Sonia et informe Magali.
- > Magali informe tous les adhérents (email, Facebook, etc.).

Responsables de la rédaction et de la communication du compte rendu

-
- **Rédaction** : Mélina (secrétaire du jour)
 - **Relecture/validation** : Nicolas et Cécile
 - **Diffusion du compte rendu** :
 - o Transmission par mail de Mélina à Magali : contact.caem73@gmail.com
 - o Diffusion par Magali : par email aux membres de la commission et membres présents et, à moyen terme, dépôt sur une plateforme de centralisation (communication)

Le mot marrant du jour

« Dictateur gentil » (Dixit Pierre)
